

Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial au produit phytopharmaceutique PAJO

de la société GOWAN FRANCE

enregistrée sous le n°2018-1127

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-dessus est autorisée en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Le nouveau nom commercial ajouté par la présente décision est le nom KIMOFLEX.

Informations générales sur le produit

Nom du produit	PAJO IDAHO KIMOFLEX
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	GOWAN FRANCE 5 Rue du Gué, 77139 PUISIEUX, France
Formulation	Granulé dispersable (WG)
Contenant	330 g/kg - zoxamide 330 g/kg - cymoxanil
Numéro d'intrant	2140187
Numéro d'AMM	2140127
Fonction	Fongicide
Gamme d'usages	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 13 JUIN 2018



Françoise WEBER
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)